



ROBERT BADINTER, UN HOMME HABITÉ PAR LE DROIT



Un nom qui ne laisse pas indifférent ! Pour les anciens, ce nom renvoie aux années noires de la deuxième guerre mondiale, à la persécution des Juifs obligés de se cacher pour survivre. Pour les générations des « Trente glorieuses », son nom est lié au combat pour l’abolition de la peine de mort en France tandis que pour les plus jeunes, son nom renvoie, peut-être, au travail mené comme président du Conseil constitutionnel lorsqu’il fut nommé en 1986. Pour les Jansoniens, son nom renvoie à une présence et à une voix lors de ses différentes visites à Janson, comme ancien élève, notamment lorsqu’il est venu inaugurer la salle qui porte son nom le 9 décembre 2019.



C215 dans une salle de classe

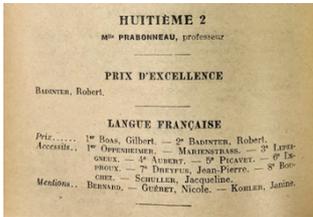
Robert Badinter était un homme de conviction, de passions, un homme qui défendait toute sa vie le droit, le droit des hommes et des femmes à vivre et

l’État de droit qui leur permet de vivre en toute sécurité.

Une formation humaniste, acquise à Janson et à l’université.

Robert Badinter est le fils de Samuel (dit Simon) Badinter né en Moldavie le 20 septembre 1895 et arrivé en France en 1919. Simon Badinter, diplômé de l’Institut commercial de l’université de Nancy, s’établit comme « pelletier en gros » à Paris. Il épouse le 7 juin 1923 Shifra (dite Charlotte) Rosenberg. Claude, leur premier fils, naît en 1925. Le couple Badinter est naturalisé français en 1928 et quelques semaines plus tard naît Robert, le 30 mars 1928.

Charlotte Badinter qui avait fait d’excellentes études primaires mais qui n’avait pu poursuivre au lycée pour des raisons familiales, voulait que ses deux fils soient les premiers de leur classe. Ils ont exaucé le vœu de leur mère comme en témoignent les palmarès des distributions de prix du lycée Janson. Robert Badinter est entré en classe de 8^{ème}2 et a quitté le lycée en décembre 1941 pour ne plus y revenir. Lors de sa visite en 2019, R. Badinter a évoqué avec émotion son professeur de lettres classiques, Monsieur Grandsaignes d’Hauterive, qui l’a initié aux lettres latines et grecques. Il a aussi rappelé le froid de l’hiver à Janson qui n’était



pas chauffé et l’obsession omniprésente du ravitaillement.

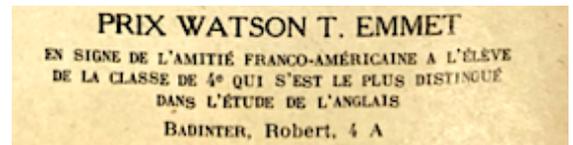
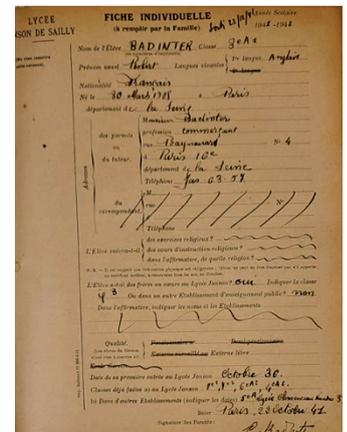
La famille doit quitter Paris et se réfugie à Lyon au 7 quai du Maréchal Joffre. Ce départ est un déchirement car Idiss, grand-mère de Claude et de Robert, qui leur avait appris le yiddish, malade, reste à Paris, aux soins de l’oncle Naftoul Rosenberg.

Son père est arrêté le 9 février 1943 et déporté depuis le camp de Drancy le 25 mars 1943. Il meurt peu après au centre d’extermination de Sobibór.

Après cette arrestation, Robert, Claude et leur mère se réfugient à Cognin en périphérie de Chambéry (Savoie). Il entre sous un faux nom au lycée Vaugelas. Robert Badinter se souvient de son professeur de lettres classiques qui se doutait que son élève brillant était juif mais qui ne l’a jamais dénoncé !

À la Libération, Robert Badinter suit des études de droit et de lettres à l’université de Paris. Il obtient sa licence en 1948. Son aisance en anglais – comme en témoigne le prix obtenu en classe de 4^{ème} à Janson- lui permet d’obtenir une bourse du gouvernement français pour compléter sa formation aux États-Unis. Il obtient la maîtrise en arts de l’université de Columbia de New-York en 1949.

De retour en France, ne pouvant passer l’agrégation de droit car il n’a pas 25 ans – âge nécessaire pour cet examen- il s’inscrit au barreau de Paris et commence sa carrière comme collaborateur d’Henry Torrès qui fut son mentor, *un très grand orateur, un homme qui aimait la vie à la passion, sanguin. Oui, un héros de la barre*¹. Il obtient en 1952 un doctorat en droit et poursuit sa carrière d’avocat, défendant notamment en mai 1963, à Dakar, le ministre des Finances sénégalais, Valodio N’diaye, accusé de « tentative de coup d’État » par le président de la République L.S. Senghor, dans le cadre de la crise politique de décembre 1962. Il réussit l’agrégation de droit privé en 1965, est nommé professeur et enseigne dans différentes universités de région et est nommé en 1974 à l’université de Paris I. Il enseigne à l’École de droit de la Sorbonne jusqu’en 1994, date à laquelle il devient professeur émérite.



¹ INA, « Bouillon de Culture », émission de Bernard Pivot 11 avril 1997

Un avocat passionné qui forge ses convictions

En 1965, Robert Badinter fonde avec Jean-Denis Bredin le cabinet d'avocats Badinter, Bredin et partenaires où il exerce jusqu'à son entrée au gouvernement en 1981, après l'élection de François Mitterrand comme Président de la République. En 1966, il épouse Elisabeth Bleustein-Blanchet née en 1944, de seize ans sa cadette, femme de lettres, philosophe, féministe, femme d'affaires française et spécialiste du siècle des Lumières. Ils auront trois enfants, Judith, Simon et Benjamin. Elle est toujours à ses côtés quand il prépare ses plaidoiries chez lui jusque tard dans la nuit. Au sein de ce cabinet il exerce comme avocat d'affaires. Il assure la défense au pénal de Roger Bontems mais ne parvient pas à éviter la peine de mort à son client bien que la Cour n'eût retenu contre lui que la complicité dans l'affaire du meurtre d'un infirmière et d'un gardien de la centrale de Clairvaux. Le 28 novembre 1972 au petit matin, Roger Bontems est guillotiné dans la cour de la prison de la Santé à Paris sous un dais noir, aux côtés de Claude Buffet dont la cour d'assises a reconnu que lui seul avait tué l'infirmière et le gardien. Après cette double exécution, dont Robert Badinter fera le récit dans un livre, *l'Exécution*, l'avocat se mue en ardent opposant à la peine capitale.



Après son échec à sauver Bontems, il réussit à sauver de la peine capitale six hommes dont Patrick Henry qui avait enlevé et tué un garçon de sept ans. La plaidoirie de Robert Badinter est puissante ; il en appelle à la conscience des jurés pour les convaincre, pour leur faire réaliser que leur décision finale peut être mortifère : « *Vous demeurerez seul avec votre décision. On abolira la peine de mort, et vous resterez seul avec votre verdict, pour toujours. Et vos enfants sauront que vous avez un jour condamné à mort un jeune homme. Et vous verrez leur regard !* »².

Il poursuit sa carrière d'avocat et s'engage en politique aux côtés de François Mitterrand, candidat PS aux élections présidentielles de 1981. Robert Badinter est nommé ministre de la Justice dans le deuxième gouvernement Mauroy en juin 1981. Il a désormais les coudées franches pour son combat contre la peine de mort.

Son dernier procès avant de devenir ministre de la Justice est celui contre le négationniste Robert Faurisson qui niait le gazage des Juifs à Auschwitz. Cette négation équivalait à vouloir faire oublier l'atrocité du processus d'extermination, à enlever toute humanité à ces victimes, à précipiter dans l'oubli le génocide juif. Le 15 janvier 1979, Robert Badinter s'insurge contre cette thèse et écrit : ... « *Pourquoi les victimes du plus atroce crime contre l'humanité seraient-elles vouées à l'oubli ? Le temps écoulé met les criminels à l'abri des peines. N'y ajoutons pas le bénéfice du silence. Que la justice des hommes marque Caïn au front du signe sanglant, pour que les hommes se souviennent du crime, et s'en détournent avec horreur dans les temps à venir. C'est la seule réparation que méritent les victimes du génocide.* »

Un garde des sceaux qui œuvre cinquante-six mois à la Chancellerie.

Dès septembre 1981, il demande à l'Assemblée nationale d'approuver le projet de loi sur l'abolition de la peine capitale, peine contre laquelle il bataille depuis presque dix ans. La plaidoirie est d'une exceptionnelle qualité, plaidoirie qui lui vaut la détestation d'une partie de l'opposition de l'époque. Présenté le 17 septembre 1981, le texte est adopté avec 363 voix contre 117 sur 486 députés votants à l'Assemblée. Le groupe de Jacques Chirac joint ses voix à celles de la majorité présidentielle. Le 30 septembre les sénateurs l'adoptent en termes identiques avec 160 voix pour contre 126 contre sur 287 votants. La loi est promulguée le 10 octobre 1981. Il faut écouter à nouveau cette intervention à l'Assemblée pour comprendre la force de conviction de cet homme³ dont nous retiendrons cette dernière phrase : « *À cet instant plus qu'à aucun autre, j'ai le sentiment d'assumer mon ministère, au sens ancien, au sens noble, le plus*



Robert Badinter, Garde des Sceaux, en 1981.

noble qui soit, c'est-à-dire au sens de « service ». Demain, vous voterez l'abolition de la peine de mort. Législateurs français, de tout mon cœur, je vous en remercie. »

A cette loi, s'ajoutent des projets de lois : la suppression de certaines juridictions d'exception, le développement des peines non-privatives de liberté pour les délits mineurs, la dépénalisation de l'homosexualité, l'indemnisation des victimes d'accidents de la route, ou encore l'ouverture du recours à tous les justiciables auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme sont autant de sujets qui rendent la justice plus humaine.

En 1986, alors que se profilait un possible cohabitation, le président François Mitterrand le nomme Président du Conseil constitutionnel pour neuf ans.

Robert Badinter, à la présidence du Conseil constitutionnel, faire de cette instance une juridiction incontestée garante de l'État de droit

Plusieurs réflexions sont menées pour transformer cette instance en « Cour suprême » à l'image de celle qui existe aux États-Unis. Il réussit à donner au Conseil constitutionnel la pleine reconnaissance de son rôle de Cour constitutionnelle. Par le contrôle de la constitutionnalité des lois, le Conseil récuse les lois Pasqua-Debré sur l'immigration le 18 août 1993.

Le 20 décembre 1981, à la tribune de l'Assemblée nationale, Robert Badinter prononça ces mots :

« *L'Assemblée sait quel type de société, toujours marquée par l'arbitraire, l'intolérance, le fanatisme ou le racisme, a constamment pratiqué la chasse à l'homosexualité. Cette discrimination et cette répression sont incompatibles avec les principes d'un grand pays de liberté comme le nôtre. Il n'est que temps de prendre conscience de tout ce que la France doit aux homosexuels, comme à tous ses autres citoyens dans tant de domaines.*

La discrimination, la flétrissure qu'implique à leur égard l'existence d'une infraction particulière d'homosexualité les atteint – nous atteint tous – à travers une loi qui exprime l'idéologie, la pesanteur d'une époque odieuse de notre histoire.

Le moment est venu, pour l'Assemblée, d'en finir avec ces discriminations, comme avec toutes les autres qui subsistent encore dans notre société, car elles sont indignes de la France. »

² Patrick Henry, *Portrait d'un condamné à mort*, Champs de justice, 28 mars 2022.

³ INA Radiofrance 17 septembre 1981

Il intègre le Conseil constitutionnel à la Conférence des Cours constitutionnelles ce qui permet de donner au Conseil un rôle international.

Il réussit aussi à faire entrer le principe du contradictoire au Conseil constitutionnel en permettant l'échange des mémoires, l'audition des saisissants, du secrétaire général du gouvernement et de tout « sachant » en mesure d'éclairer les conseillers.

Il connaît aussi des échecs qui cependant ouvrent la voie à des projets qui se concrétisent par la suite. Ainsi, si la Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) est rejetée par le Sénat en 1990, elle est votée en 2008 sous la même forme. Depuis 2010, la QPC permet de contester la constitutionnalité d'une loi en vigueur devant un tribunal lors d'une procédure.

L'exposition organisée en mai 2024 dans la galerie du 106 a permis de porter à la connaissance des élèves un inventaire exhaustif des grandes décisions du Conseil sous sa présidence : décision sur les privatisations (26 juin 1986), contenu et sincérité des lois de finances (29 décembre 1994). Les grands arrêts concernant les libertés ont fait l'objet d'un panneau en insistant sur la séparation des pouvoirs des autorités administratives et judiciaires, en définissant les libertés et les droits des étrangers, esquissant ainsi un « statut constitutionnel des étrangers ». Enfin sous la présidence Robert Badinter, le Conseil a réaffirmé le principe d'unicité du peuple français (9 mai 1991) et le principe de la dignité de la personne humaine (27 juillet 1994).

Un épisode d'une force intense se situe pendant ce mandat lorsqu'il accompagne le Président Mitterrand à la commémoration de la Rafle du Vél' d'Hiv ; Les mots prononcés doivent rester gravés dans les esprits encore aujourd'hui : « *Je me serais attendu à tout éprouver, sauf le sentiment que j'ai ressenti il y a un instant et que je vous livre à l'instant avec toute ma force d'homme : Vous m'avez fait honte ! Vous m'avez fait honte, en pensant à ce qui s'est passé là* », déclame-t-il, le verbe haut, index pointé vers son auditoire.⁴ « *Je ne demande que le silence que les morts appellent. Taisez-vous !* »

Un sénateur actif de 1995 à 2011

Pendant ce mandat, il ne se prive pas de critiquer le projet de réforme de la procédure pénale proposé par le ministre de la Justice Dominique Perben : « *Il est plus que temps, s'exclame Robert Badinter, de mettre le holà à cette inflation de réformes qui exaspère ceux qui portent la responsabilité si lourde de leur mise en œuvre.* »

Il réclame aussi la mise en liberté de Maurice Papon, secrétaire de la préfecture de la Gironde sous l'Occupation, condamné en 1998 à dix ans de réclusion pour complicité de crimes contre l'humanité, en déclarant : « *Il y a un moment où l'humanité doit prévaloir sur le crime* ».

Et après.....

Robert Badinter a du temps. Il crée un cabinet de consultations juridiques destiné à répondre à des questions précises que des juristes lui soumettent. Puis il écrit : un livret d'opéra « Claude », des livres de droit et surtout un très beau témoignage sur sa grand-mère Idiss : « *J'ai écrit ce livre en hommage à ma grand-mère maternelle, Idiss. Il ne prétend être ni une biographie, ni une étude de la condition des immigrés juifs de l'Empire russe venus à Paris avant 1914. Il est simplement le récit d'une destinée singulière à laquelle j'ai souvent rêvé. Puisse-t-il être aussi, au-delà du temps écoulé, un témoignage d'amour de son petit-fils.* »

Robert Badinter s'éteint le 9 février 2024, date anniversaire de l'arrestation de son père à Lyon, le 9 février 1943.

Sa silhouette est encore présente à Janson et son portrait dans la galerie du 106 interpelle les élèves pour leur rappeler la force de cet homme.

Marielle Vichot, Agrégée d'Histoire, Présidente des Jansoniens

Je remercie tous les professeurs qui ont œuvré pour l'exposition Robert Badinter réalisée en mai 2024 au lycée. Leurs informations ont été précieuses pour la rédaction de ce livret.

Deux signatures réunies sur la même page du livre d'or du lycée

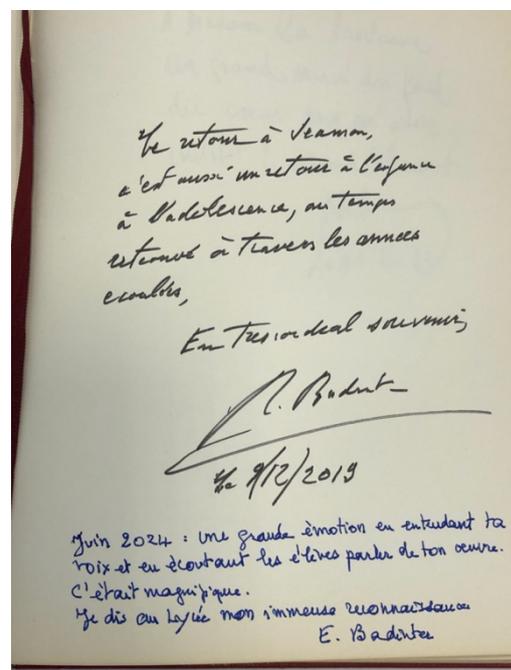
Bibliographie

Les livres écrits par Robert Badinter sont nombreux et il est difficile dans cet encart d'en livrer une liste exhaustive. Néanmoins voici quelques titres qui valent la peine d'être lus :

- « L'exécution », Le Livre de poche, 1^{er} janvier 1976
- « Les épines et les roses », Le Livre de poche, 29 août 2012
- « Idiss », Le Livre de poche, 25 septembre 2019

Sitographie

- Sur discours sur l'abolition de la peine de mort : Dailymotion, 17 septembre 1981
- Sur la dépénalisation de l'homosexualité : YouTube · Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères · 25 mai 2009
- Sur la vie de sa famille et en particulier d'Idiss : YouTube La grande Librairie-France Télévisions 2 novembre 2018



⁴ 50ème anniversaire de la rafle du Vel d'Hiv, la colère de Robert Badinter | Archive INA

Prix des Jansoniens

Lycée Janson de Sailly



Promotion

Robert Badinter

Palmarès

Premier Prix : Lisa TOLLIS (T.4)

Prix Spécial : Hélène WU (T.11)

Seconds Prix : Capucine SURAN (T.2)

Ludovic CHEN (T.11)

Les quatre élèves récompensés par les Prix des Jansoniens
pour l'excellence de leurs résultats et leur mérite.



Les Jansoniens

Association amicale des anciens élèves du lycée Janson de Sailly

www.lesjansoniens.com